

L'an deux mille dix-huit, le **18 septembre à 19h00**, le conseil municipal, légalement convoqué le 12 septembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Présents : Thierry PIGEON, Henri MOUTON, Annick DELEPINE, Joseph JEULAND, Michel RENO, Sylvie BARON, Jean-Pierre BERTINET, Valérie GAUDION, Gérard GERAUX, Elodie GOBIN, Daniel DAYOT, Evelyne MOREAU, Sébastien PETTIER, Patricia PIERRE, Christophe OGIER, Marie-Noëlle RENAULT, Christophe COUVERT.

Absents excusés : Sandrine CLEMENT.

Jean-Pierre BERTINET est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2018

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2018. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2. Droit de préemption de la commune

La préfecture demande que la commune définisse le seuil de transaction au-delà duquel Monsieur le Maire doit saisir le conseil municipal pour l'autoriser à exercer son droit de préemption (dans le périmètre défini par le P.L.U.).

A l'unanimité le conseil décide de fixer le seuil de consultation du conseil municipal à **50 000€**.

Nota : le délai de préemption est de 2 mois et toute préemption nécessite une motivation.

3. Chemins communaux

Quatre particuliers souhaitent acheter à la commune des portions de chemins communaux qui sont situés sur leur propriété ou lui sont adjacentes. Ces chemins n'ont, désormais, plus d'utilité pour la collectivité. Il s'agit de :

- L'entreprise JARY au Landelle et à la Pichardière
- Madame Louapre à la Billonnais
- Madame Delaunay à la Gaudinai
- Monsieur Couvert à la Chardronnais

Les secteurs concernés sont présentés au conseil par Joseph JEULAND.

Pour lancer la procédure, il est nécessaire que le conseil autorise le lancement d'une enquête publique.

A l'unanimité le conseil autorise le lancement de cette enquête publique.

4. Trésorerie : décision modificative des écritures d'amortissement

La trésorerie a demandé à ce que la commune prenne une décision modificative concernant le budget assainissement. Le montant des amortissements prévu au budget était de 53 331,00€. Il convient de passer ce montant des amortissements à 53 338,10€ (+ 7,10€).

A l'unanimité le conseil autorise la modification du montant des amortissements de 53 331,00€ à 53 338.10€.

5. Subvention pour formation aux premiers secours

Le conseil a voté en 2017 une subvention de 20€ accordée aux habitants de Louvigné-de-Bais effectuant des stages de formation aux premiers secours auprès des pompiers de Louvigné-de-Bais.

La trésorerie demande que le conseil délibère chaque année sur cette subvention. En outre, la trésorerie précise que cette subvention doit être versée à l'amicale des pompiers de Louvigné-de-Bais.

Après délibération le conseil reconduit à l'unanimité la subvention de 20€ pour l'année 2018.

6. Percepteur - indemnités 2018.

Monsieur le percepteur a transmis à la commune son état concernant son indemnité de conseil et d'élaboration de documents budgétaires. Le montant pour 2018 est de 591.69€ brut (574.75€ brut en 2017).

Monsieur le Maire rappelle qu'il accorde beaucoup d'importance à cet accompagnement de Monsieur le percepteur car il apporte un gage du bon fonctionnement de la commune. En outre ses explications et commentaires sont intéressants et permettent de mieux situer notre commune par rapport aux autres collectivités territoriales.

Madame Renault fait part de son étonnement que la commune ait à financer ces prestations de conseil qui devraient faire partie des attributions normales du percepteur pour lesquelles il est rémunéré.

En réponse, Madame Délépine précise que, pour ces prestations de conseil, Monsieur le percepteur intervient en dehors du cadre obligatoire comme le permet la législation qui précise : *Les comptables du Trésor peuvent intervenir personnellement, en dehors des prestations obligatoires inhérentes à leurs fonctions de comptable assignataire, en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable.*

Après délibération le conseil valide le montant de l'indemnité de Monsieur le percepteur à l'unanimité moins une abstention.

7. Personnel : création de postes.

Suite à l'évolution du personnel communal, le conseil doit délibérer sur la création de 3 postes.

Madame Délépine présente en détail ces trois créations.

La première concerne la création d'un poste d'adjoint technique territorial afin de pérenniser le poste d'un agent travaillant sous contrat depuis 4 ans.

Les deux créations de poste suivantes sont liées à l'évolution normale de la carrière de deux agents qui au regard de leur ancienneté doivent changer de grade. Il s'agit des nouveaux postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la création de ces trois postes.

La création de la nouvelle salle n'engendre pas de création de poste. La charge supplémentaire sera absorbée via l'augmentation des horaires de travail de certains personnels.

La municipalité totalise actuellement 25 contrats de personnel communal. Madame Délépine précisera pour le prochain conseil l'équivalent temps plein correspondant.

8. Voyage humanitaire

Une habitante de Louvigné-de-Bais, Lucie Cornée, actuellement en 2^{ème} année d'étude infirmière à l'IFSI du Mans a fait une demande de subvention à la commune pour un projet de stage humanitaire au Cambodge avec 3 de ses collègues, du 26/11 au 21/12/2018. Le projet encadré par l'association A.M.S. consiste en un stage à l'hôpital de Sihanoukville. Le groupe visitera par ailleurs un orphelinat auquel il fera don de vêtements.

Ce projet répond aux critères d'attribution de subvention pour projet humanitaire. En conséquence il est proposé d'attribuer à Lucie Cornée la subvention de 200€ soit :

- 100€ avant le départ,
- 100€ au retour après partage de leur expérience lors d'une intervention auprès des écoles primaire ou à la bibliothèque.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité l'attribution de cette subvention.

9. Questions diverses

Travaux à l'école – remerciements

Les services techniques de la commune ont effectué des travaux de rénovation à l'école Charles Perrault pendant les vacances scolaires (deux techniciens mobilisés à temps plein pendant un mois).

Suite à ces travaux, Madame la directrice de l'école a transmis à Madame Délépine une lettre de remerciement lui faisant part de sa satisfaction et du retour très positif de la part des enfants et des familles. Elle tient par ailleurs à souligner, à l'occasion, le professionnalisme et la disponibilité des agents techniques de la commune.

Salle multifonction

Le planning accuse aujourd'hui environ 2 semaines de retard en raison d'une entreprise ayant une petite prestation qui n'est pas intervenue dans les temps. La fin des travaux est aujourd'hui attendue pour mi-décembre.

Le revêtement du parking sera réalisé en bicouche et non pas en enrobé. De ce fait le marquage au sol ne pourra être réalisé qu'au bout d'un an.

Dans la salle polyvalente (ancienne salle), les services techniques ont mis en place un disjoncteur qui coupe automatiquement l'alimentation de toutes les prises de courant à 2 heures du matin (l'éclairage n'est bien sûr pas coupé). La nouvelle salle sera dotée d'un système équivalent qui, en plus, coupera la sonorisation et toutes les prises de courant si le niveau sonore dépasse un certain seuil.

Une réunion du COPIL élargi est planifiée le 25/09/2018 avec à l'ordre du jour :

- Le projet de règlement intérieur,
- Le projet de tarification des locations.

Projecteurs : les projecteurs coté salle seront montés à demeure (8 maximum) afin d'éviter toute manipulation de nacelle ou échafaudage sur le parquet.

Cabinet médical

Avant les vacances d'été, le syndicat d'urbanisme a fait savoir que, élément nouveau, il était nécessaire de déposer une demande de permis d'aménager pour les projets situés dans le périmètre des bâtiments de

France. Ceci avant de pouvoir déposer la demande de permis de construire. En conséquence, l'architecte a fait le nécessaire pour répondre à cette nouvelle exigence et les demandes de permis d'aménager et de permis de construire des deux bâtiments (maison médicale et pharmacie) seront déposées la semaine prochaine.

La pharmacienne fait état de rumeurs circulant dans la commune concernant le financement de la nouvelle pharmacie. Elle tient à rappeler, en tant que présidente de l'association APSLB(*), que la construction de la pharmacie est un projet privé qui ne bénéficie d'aucune aide financière de la commune ou d'organisme public. Le terrain sera acheté à la commune par les deux pharmaciennes au prix fixé par les domaines et le bâtiment sera financé en totalité par les deux pharmaciennes.

Un article sera inséré dans le prochain bulletin afin de souligner le financement totalement privé du projet.

(*) : A.P.S.L.B. : Association des Professionnels de Santé Libéraux de Louvigné-de-Bais.

Visite de Monsieur le Sous-Préfet

Visite programmée le 31/10 entre 15 heures et 17 heures (à confirmer).

Désarticulés

Nous devons proposer une date pour reprogrammer le spectacle qui a été annulé en juillet en raison de l'orage. Les modalités seront à préciser ultérieurement.

Par ailleurs l'association recherche un lieu de résidence (plus hébergement) en janvier ou février pour une compagnie (2 à 4 personnes).

Epicerie - commerce

L'épicerie est actuellement fermée pour cause de maladie. La commune n'a malheureusement aucune visibilité sur la suite mais suit le sujet de près.

La région étudie actuellement la mise en place d'un « pass commerce » pour permettre d'apporter de l'aide aux commerces. Ce sujet est en discussion au sein de Vitré communauté.

Travaux champ Bodin

Les travaux ont avancé mais ne sont pas achevés.

Chemin de la Bouverie

Des riverains se plaignent à propos de la vitesse excessive de certains véhicules. La commission urbanisme va étudier la question

Panneau d'affichage lumineux

Le panneau d'affichage lumineux sera installé prochainement à proximité des commerces. L'emplacement exact reste à définir. Il serait a priori près du transformateur (en haut ou en bas).

Signalétique commerces

Les premiers devis reçus ne sont pas satisfaisants car trop coûteux. Une nouvelle recherche va être relancée.

Nettoyage du bassin d'orage

Des études sont en cours pour solutionner les problèmes d'écoulement des eaux entre le bourg et le bassin d'orage lors de très fortes précipitations. Le nettoyage du bassin est notamment en préparation.

Date des prochains conseils et réunions de commission

- Commission bulletin le mardi 16 octobre à 20h30.
- Commission bâtiment le 8/10/2018 à 18h30.
- Les prochains conseils auront lieu les :
 - 23/10/2018
 - 20/11/2018

Fin de la réunion à 20h45.